

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Michel HATTAT, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusée : Janine CHAUMONT ayant donné pouvoir à Christine MOTTET

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 5 juillet 2013

Avant l'ouverture de la séance, le Maire tient à remercier le personnel technique pour l'entretien de la commune et le fleurissement lors du passage du jury national des villages fleuris.

N °2013-43 : SUBVENTION 4 L TROPHY ASSOCIATION ARGONNE SAFARI

Ouï, le rapport de la commission des finances, présenté par Monsieur Jean-Philippe BROCHET et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *Décide* d'attribuer à l'Association Argonne Safari une subvention de 500 € pour sa participation au raid 4 L Trophy qui sera répartie de la façon suivante :
400 euros pour le logo de Saint Martin sur le Pré et le nom de la commune sur la voiture,
100 euros à utiliser pour d'autres dépenses dans le cadre de ce projet.
Cette subvention sera versée après justificatif de l'inscription à l'épreuve.
- *Dit* que cette somme sera prise sur l'article 6574 du budget 2013 de la commune.

N °2013- 44 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'avis de la commission des finances du 9 juillet 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

Crédits à ouvrir

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		14100.00	

Investissement

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2158	ONA	8500.00	Automatisation portes parking Salle des fêtes
21	2121	024	4600.00	Arbustes

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		14100.00	

N °2013- 45 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A 30 HEURES HEBDOMADAIRES AGENT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide :

Art.1 : Un emploi permanent d'agent chargé (e) d'aider à l'école et de la garderie du matin et du soir à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures hebdomadaires est créé à compter du 1^{ER} septembre 2013.

Art.2 : L'emploi d'agent chargé d'aider à l'école et des garderies relève du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe.

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Art.4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Art. 5 : L'agent recruté en qualité de non titulaire aura pour fonctions d'aider à l'école et des garderies du matin et du soir.

Art. 6 : L'agent devra être titulaire (au minimum) du CAP des petites enfance.

Art. 7 : L'agent recruté en qualité de non titulaire sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 309.

Art. 8 : A compter du 1^{er} septembre 2013, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe : - ancien effectif 6

- nouvel effectif 7

Art. 9 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012, « personnel ».

Informations

- **Présentation du projet d'aménagement du terrain rue du Moulin (Société Géru)**
- **Construction des 12 pavillons rue des Castors : Réunion avec les riverains de la rue des Dâts et de la Renaissance Immobilière Châlonnaise pour des travaux effectués sur leur propriété.**
- **Mise en place du nouveau chauffage au complexe sportif.**
- **Madame Eveline HATTAT donne connaissance des effectifs de l'école pour la rentrée 2013/2014.**
- **Groupe médical : Réunion avec l'architecte et les professions de santé. Livraison des locaux fin septembre 2013.**
- **Inauguration de la rue Gabriel DEBIN prévue Fin septembre 2013.**

PROCHAIN CONSEIL LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013

Séance levée à 21 heures 40